



CAPA AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ CERTIFIÉ.E.S du

7 JUILLET 2021

DÉCLARATION LIMINAIRE du SNES-FSU

Cette année scolaire se conclut à l'image de la façon dont elle s'est déroulée, dans la confusion et l'incertitude. Malgré un bilan désastreux du point de vue des personnels et des usager-es, le ministre Blanquer a maintenu sa ligne.

Pour faire face à la pandémie, il a continué à ne vouloir mettre aucun moyen supplémentaire dans l'éducation. Pire, le gouvernement a également refusé tout collectif budgétaire qui aurait permis de corriger un budget 2021 qui tourne le dos à la priorité pour l'éducation. Le mythe d'une année normale continue de servir de ligne directrice à la politique éducative. Pourtant, alors que la troisième vague sévissait, le gouvernement a dû faire le choix d'une fermeture totale des écoles et d'un passage en demi-jauge d'une partie des collèges. Les lycées sont même restés très majoritairement en demi-jauge depuis novembre 2020. Cependant, le ministre a refusé d'imposer un cadre contraignant et à aucun moment, les établissements n'ont été obligés de suivre la même règle, créant des ruptures d'égalité qui seront d'autant plus difficiles à rattraper que les moyens diminueront à la rentrée 2021. Jamais les demandes du SNES-FSU, exigeant des moyens pour faire face à la pandémie, n'ont été prises en compte. Il est clair que si une nouvelle vague, causée par un des variants, venait à survenir, le second degré serait confronté exactement à la même situation. La circulaire de rentrée a été publiée sans qu'aucune concertation préalable n'ait été organisée. Son contenu ne relève d'ailleurs essentiellement que de la promotion de la politique ministérielle et nos craintes sont réelles de voir dans l'enseignement à distance promu par Blanquer, un nouveau mode d'organisation dont l'objectif est en réalité de transformer nos métiers et nos pratiques professionnelles.

Concernant les examens, le déroulement du baccalauréat 2021 aura été l'objet d'une manipulation politique de grande ampleur. Fin avril, le ministre a annoncé que les épreuves terminales de son nouveau bac se tiendraient, mais elles ont été sans

cesse dénaturées. La philosophie est devenue une épreuve de secours en cas d'échec au contrôle continu. Le Grand oral est une simple épreuve de communication, dans laquelle aucun savoir académique n'est évalué et où les élèves sont jugés sur leur attitude et leur comportement. Juste avant les épreuves, par l'intermédiaire de Pierre Mathiot, le pouvoir a annoncé son souhait de basculer le baccalauréat dans son ensemble en contrôle continu, accusant les syndicats de tenir absolument aux épreuves terminales. En Île-de-France, les épreuves se sont déroulées dans une gabegie inédite. Le SIEC a convoqué les collègues au dernier moment, parfois quelques heures à l'avance. Tout semble avoir été fait pour que le bac dysfonctionne. Le SNES-FSU Créteil dénonce ces manœuvres, demande l'abrogation de la réforme du lycée et le retour à un baccalauréat avec épreuves terminales, nationales et anonymes. En outre, la correction numérique des copies a été synonyme d'alourdissement de la charge de travail en français comme en philosophie. Bien souvent, cela nuit à l'efficacité de l'acte de correction. C'est également un moyen de contrôle accru par l'outil numérique.

C'est également dans ce contexte que nous pouvons remettre en perspective le « Grenelle » de l'éducation. Après une conférence de presse ministérielle hors sol et l'envoi dans toutes les académies de « feuilles de route RH » qui fleurent bon le néo-management, les groupes de travail ministériels, aux contours très flous, ont brassé de nombreux sujets, parfois sans rapport entre eux. Nous en retenons malgré tout que Blanquer poursuit son entreprise de redéfinition brutale de nos métiers : développement des postes à profil, multiplication des hiérarchies intermédiaires, recours au numérique pour les remplacements... À ce titre, nous pouvons souligner que la politique de M. le Recteur est en conformité avec cette ligne. Sa présence à « l'Université d'été » 2021 du *Choix de l'école*, au moment où il choisit de licencier tous azimuts, semble faire de lui un soutien d'officines aux intérêts privés. Un coup dur pour les 2300 collègues contractuels en CDD ayant reçu un courrier leur signifiant qu'« en raison du nombre d'agents titulaires affectés à la rentrée scolaire prochaine, [il n'était] malheureusement pas en mesure, à ce jour, de [leur] proposer un renouvellement de contrat ». En revanche, le représentant du Ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports dans l'académie de Créteil vient dispenser la bonne parole auprès de jeunes diplômés, recrutés en tant que contractuels et accompagnés par *Le Choix de l'école* pour commencer à enseigner dans les collèges de l'éducation

prioritaire en septembre prochain ! Depuis la rentrée 2016, l'académie de Créteil soutient sans réserve cette expérimentation, affectant en priorité, avant même les personnels titulaires d'une zone de remplacement, les contractuel-les issu-es de ce programme, parfois en lieu et place d'autres personnels non-titulaires pourtant affecté-es depuis plusieurs années dans un établissement. En 2021, force est de constater que le Recteur a décidé d'aller jusqu'au bout de cette logique, en décidant d'honorer les un-es de sa présence au moment même où il licencie les autres !

Concernant notre rémunération, la revalorisation annoncée et qualifiée d'historique par le Ministre va en réalité se borner à la 2^e tranche de la prime d'activité qui, dans le meilleur des cas, ne concernera que 46% des personnels titulaires. La perspective d'une loi de programmation pluriannuelle, visant à combler les écarts de traitements entre enseignant-es et autres cadres de la Fonction publique, semble donc définitivement enterrée.

Venons-en alors plus précisément à l'ordre du jour de cette CAPA. Tout d'abord, nous regrettons et ne comprenons pas pourquoi les services n'ont pas été en mesure cette année de nous transmettre des fichiers numériques exploitables et que nous n'ayons pas pu obtenir de réponses à nos questions diverses. Sur le fond, nous tenons également à rappeler que le SNES-FSU s'est opposé à ces accélérations de carrière, triste héritage de l'ancien système d'avancement qui reproduit les mêmes injustices. Les promotions étant contingentées, leur attribution engendre son lot de frustrations pour celles et ceux qui, malgré une valeur professionnelle qui n'est pas à remettre en cause, ne seront pas dans les 30 % promu-es. Pour le SNES-FSU, il faut détacher complètement l'avancement de l'évaluation et les collègues doivent tou-tes pouvoir avancer à un même rythme accéléré, celui qui était autrefois appelé le « grand choix », comme cela existe pour d'autres corps.

La baisse du pouvoir d'achat des enseignants et l'insuffisance des salaires font que cette CAPA, dernière sur cet ordre du jour et très attendue, sera donc suivie de déception pour beaucoup de collègues. Ce que nous demandons, c'est l'augmentation de tous les salaires dans la fonction publique, par la revalorisation du point d'indice. Le SNES-FSU s'oppose fermement à toute idée de rémunération au « mérite ». Un « Mérite » dont la définition sera toujours obscure avec des critères d'attribution

abscons, un « mérite » qui n'est qu'un écran de fumée utilisé pour cacher des salaires et des contingents de promotions insuffisants.

Enfin, nous regrettons aussi le retard pris dans le calendrier de gestion des actes collectifs. De tels retards n'étaient pas aussi importants lorsque les CAPA étaient consultées. Nous craignons que cela puisse sans doute pénaliser certain-es collègues qui attendent leur promotion pour déterminer un projet de départ en retraite ou une mutation.

Pour examiner les promotions inscrites aux tableaux d'avancements que vous nous avez transmis pour préparer la CAPA, nous vous proposons d'appliquer la même méthode que l'an dernier. Conformément aux textes, les collègues qui n'avaient pas pu bénéficier d'un rendez-vous de carrière voient leur situation prise en compte, mais cela n'est pas fait de manière systématique pour tout-es les agents-es, car certain-es restent avec des avis hiérarchiques non renseignés. Pour ces collègues, dont le barème est de « zéro », nous proposons à nouveau de promouvoir 30% des enseignant-es n'ayant pas pu bénéficier d'un rendez-vous de carrière, en se fondant sur l'examen successif des autres critères du tableau d'avancement : ancienneté de grade, ancienneté dans l'échelon et enfin l'âge.

Par ailleurs, nous proposons que la parité femme/homme dans la promotion de chaque échelon soit respectée, ce qui implique quelques modifications pour la promotion au 7^e échelon.